GROUPE

AFMA

ASSUREUR CONSEIL

VOYAGEURS

PARTEZ L'ESPRIT TRANQUILLE !

SCHENGEN



ASSISTANCE VOYAGE

24/7

AVEC AFMA, BÉNÉFICIEZ DE :

ATTESTATION D'ASSURANCE POUR VOTRE VISA EN PLUSIEURS LANGUES

COUVERTURE MÉDICALE, DÉCÈS ET AUTOMOBILE

JUSQU'À 350 000 DH DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS MÉDICAUX

GROUPE AFMA ASSUREUR CONSEIL

SCHENGEN

ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS	
Prise en charge d'un billet A/R pour un proche parent accompagnant la dépouille en cas de décès de l'assuré	✓
Retour des autres membres de la famille en cas de décès de l'assuré à l'étranger	✓
ASSISTANCE AUX VÉHICULES (En option)	
Remorquage du véhicule assuré	1 400 DH
Rapatriement du véhicule et des personnes assurées	✓
Prise en charge des frais d'hôtel en cas d'immobilisation du véhicule	- **Si immobilisation ≤ 5 jours :** 900 DH par nuit / 4 nuits max - **Si immobilisation ≥ 5 jours :** 900 DH par nuit / 5 nuits max
Frais de gardiennage	1 000 DH
Envoi de pièces détachées	✓
Retour de l'assuré en cas du vol du véhicule	1 billet aller simple
Retour du véhicule assuré retrouvé	1 billet aller simple
ASSISTANCE JURIDIQUE (LIÉE AU VÉHICULE ASSURÉ)	
Avance de caution pénale	50 000 DH
Avance d'honoraires	10 000 DH

GROUPE AFMA ASSUREUR CONSEIL

SCHENGEN

GÉNÉRALITÉS DE L'OFFRE

Les personnes assurées	Le souscripteur lui-même ou toute autre personne désignée par lui
Le véhicule assuré (En option)	Le véhicule assuré et immatriculé au Maroc dont le poids est inférieur à 3.5 tonnes dont la prime a été réglée.
Circonstances d'intervention	Le service d'assistance intervient 24H sur 24 et 7 jours sur 7 : - Pour les personnes assurées : en cas de maladie, d'accident ou de décès - Pour le véhicule assuré : si l'option « Véhicule » est choisie, en cas de panne, d'accident ou de vol
Territorialité	Pays de l'Espace Schengen
Type de couverture	Individuelle
Durée de contrat	Durée ferme de 6 mois jusqu'à 5 ans

GARANTIES D'ASSISTANCE

ASSISTANCE MÉDICALE	
Transport sanitaire urbain et interurbain et retour au domicile ou lieu de séjour après hospitalisation	✓
Prise en charge des frais médicaux et hospitaliers à l'étranger	350 000 DH
Frais dentaires	1 000 DH
Présence auprès de l'assuré hospitalisé	1 titre de transport A/R + 900 DH par nuit / 7 nuits max
Frais de prolongation de séjour après hospitalisation	900 DH par nuit / 5 nuits max
ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS	
Transport ou rapatriement du corps jusqu'au lieu d'inhumation.	✓
Retour prématuré au Maroc suite au décès d'un proche parent	✓